

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 5, no 13, lundi 9 mai 2005

Avant-projet de Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques : Le processus d'élaboration à l'UNESCO continue!

DANS CE NUMÉRO :

Communiqués, discours, déclarations

- La Convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques : « Un enjeu crucial pour nos gouvernements et la société civile »
- « La dimension culturelle est une composante essentielle de la construction européenne et une condition de sa réussite »
- Le combat pour la diversité culturelle : « Relever le défi d'un monde qui doit savoir trouver dans sa propre diversité le ressort de son unité »
- Les Rencontres pour l'Europe de la culture réaffirment la place essentielle de la culture dans la construction européenne et la préservation de la diversité culturelle

Publications récentes

- La diversité culturelle - Vers une convention internationale effective?
- L'Avenir de l'OMC : Relever les défis institutionnels du nouveau millénaire

Autres actualités d'intérêt

- 9-11 mai 2005 - La diversité culturelle aux Rencontres de Madrid en Espagne
- 16 mai 2005 - Colloque international : « La sauvegarde des images du Sud : une obligation pour la diversité culturelle »
- 18 mai 2005 – Colloque : « La diversité culturelle : dialogue entre les cinéastes du Sud »

Communiqués, discours, déclarations

La Convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques : « Un enjeu crucial pour nos gouvernements et la société civile »

Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Québec, le 21 avril 2005 – 2005/04/21

En accueillant, avec le président de l'Assemblée nationale du Québec, la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à Québec, M^{me} Gagnon-Tremblay a déclaré que le Québec accorde une importance particulière aux questions qui sont abordées par elle, notamment celle de l'adoption par l'UNESCO, en octobre 2005, d'une

Convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, une question dont l'enjeu est « crucial pour nos gouvernements et la société civile ». La ministre a salué le rôle de précurseur joué par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son assemblée consultative (APF), qui militent constamment en faveur de la diversité culturelle, et souhaite que « L'engagement de nos membres et de nos parlementaires, à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace francophone, devra être sans faille d'ici l'adoption de cette convention au cours de la 33^e session de la Conférence générale ». Elle a en outre évoqué les travaux accomplis par l'APF depuis l'an 2000 afin de promouvoir et défendre la diversité culturelle, notamment ses avis très éclairants sur : «La diversité culturelle»; l'«Évolution des négociations de l'Organisation mondiale du commerce et leur impact sur le dialogue des cultures»; «L'élaboration d'une Convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques à l'UNESCO et l'état des négociations commerciales».

À cet égard, la ministre rappelle que pour le gouvernement du Québec « une «bonne convention » devra être garante du droit des États et des gouvernements de soutenir leur culture par des politiques, d'une part, tout en favorisant, d'autre part, l'ouverture aux expressions culturelles provenant d'ailleurs. Elle devra être sur un pied d'égalité avec tout autre instrument juridique incluant les accords de commerce. Nous considérons de plus que la convention devra être assortie d'un mécanisme efficace de suivi et de règlement des différends et qu'elle devra être bien circonscrite tout en reconnaissant la double nature des biens et services culturels ». Elle insiste notamment sur le fait « qu'il importe impérativement de maintenir l'échéance d'octobre 2005 car les négociations commerciales bilatérales et multilatérales, qui se multiplient, risquent de réduire considérablement la capacité de nos gouvernements à soutenir la culture ».

La ministre soutient également que pour les pays en développement qui nourrissent des attentes particulières à l'égard de la convention, la culture peut leur apporter une contribution majeure au développement durable et contribuer à la réduction de la pauvreté. Par conséquent, souligne-t-elle : « il faut non seulement protéger leur capacité de soutenir leurs industries culturelles dans l'avenir, mais il faut en premier lieu les aider à se doter de telles industries. Le droit de soutenir ses artistes et de protéger son expression culturelle ne peut être l'apanage des seuls pays riches. À cet égard, il y a lieu de repenser notre coopération afin de favoriser dans les pays du Sud l'émergence d'industries culturelles qui soient viables, qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable et qui favorisent l'épanouissement d'une culture forte, reflétant l'identité des peuples (...) Le combat pour la diversité culturelle est fondamental pour ces pays puisqu'il s'agit de défendre, tout comme pour nous, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent être et ce qu'ils expriment ».

C'est pourquoi la ministre milite en faveur de leur appui et de leur mobilisation afin que la convention soit adoptée dès octobre 2005 à l'UNESCO : « Ensemble, nous devons poursuivre les efforts et rallier des appuis à la justesse de nos actions. Il en va de notre capacité de mettre en place une mondialisation humaine, qui reconnaisse les arts, les lettres, les modes de vie et les valeurs des peuples. Une mondialisation qui garantit à toutes et à tous le droit de préserver son identité et sa fierté collective, tout en s'ouvrant aux autres cultures. [05-13]

- [Ministère des Relations internationales](#)

[Haut de la page](#) 

« La dimension culturelle est une composante essentielle de la construction européenne et une condition de sa réussite »

José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, Paris, le 3 mai 2005 – 2005/05/03

Dans ce discours de clôture des Rencontres européennes de la Culture à Paris, le président de la Commission européenne, M. Barroso, pour dissiper « le sentiment que l'Europe est perçue trop comme une affaire principalement économique et pas assez comme un projet de civilisation », déclare que dans l'échelle des valeurs, la culture vient devant l'économie, et que la dimension culturelle est une composante essentielle de la construction européenne et une condition pour sa réussite. Aussi, il préconise « davantage de culture pour réussir davantage d'Europe ». Cependant, prévient-il, « Il faudra y parvenir en respectant les principes qui sont stipulés par le Traité actuel - et qui sont d'ailleurs maintenus dans le Traité constitutionnel. L'action culturelle européenne est par définition une action d'appui et de complément à l'action nationale. Elle doit respecter le principe de subsidiarité. Légiférer, voire harmoniser, au niveau européen est exclu dans ce domaine (...) La culture européenne, c'est la diversité - une diversité qui constitue notre richesse et qui doit être préservée. Cela se fait au mieux

par ceux qui détiennent et représentent cette diversité – dans les États membres, dans les régions, les localités ». Dans ces conditions, ajoute-t-il, « le financement de l'action à ces niveaux ne peut pas être transféré au niveau européen. Le plein respect de ces principes n'enlève cependant rien à la légitimité d'une action de l'Union européenne ».

Pour toutes ces raisons, soutient-il, « il faut : stimuler davantage le dialogue interculturel et, à travers lui, la connaissance mutuelle de la diversité culturelle tout en mettant en évidence l'identité culturelle qui nous est commune; encourager la mobilité des artistes, des opérateurs culturels et la diffusion des biens culturels, matériels et immatériels, y compris par la traduction; donner, à l'intérieur de ces actions, une priorité à celles qui rapprochent anciens et nouveaux États membres; veiller à ce que la spécificité de la culture soit respectée dans l'ensemble des politiques, internes et externes, de l'Union, comme l'exige d'ailleurs l'article 151 du Traité; cet aspect est particulièrement important, notamment dans le cadre des négociations en cours au sein de l'UNESCO sur la préservation de la diversité culturelle (...) Pris ensemble, ces éléments constituent la spécificité d'une politique culturelle européenne ».

Pour conclure, il souligne que dans le domaine de la culture comme dans beaucoup d'autres, la Constitution pour l'Europe innove tout en préservant l'acquis : « En effet, déclare-t-il, la Constitution indique explicitement que figure parmi les objectifs de l'Union le respect de la diversité culturelle et linguistique. Elle précise que l'Union doit veiller à la sauvegarde et au développement (les deux mots sont importants) du patrimoine culturel européen. La Charte des droits fondamentaux, qui est désormais intégrée dans notre texte fondateur, reconnaît pour sa part la liberté d'expression et d'information, de même que la liberté des arts et des sciences, comme des valeurs communes à tous les peuples d'Europe. Elle reconnaît aussi le droit à la protection de la propriété intellectuelle. Tout ce qui nous tient à coeur en matière culturelle se trouve ainsi conforté par la Constitution ». [05-13]

■ [Commission européenne](#)

Haut de la page 

Le combat pour la diversité culturelle : « Relever le défi d'un monde qui doit savoir trouver dans sa propre diversité le ressort de son unité »

Jacques Chirac, président de la République française, Paris, le 2 mai 2005 – 2005/05/02

Dans ce discours d'ouverture à l'occasion des « Rencontres pour l'Europe de la culture », le président de la République française, M. Jacques Chirac, soulignant l'enjeu de l'Europe de la culture, a déclaré : « Nous devons aujourd'hui relever le défi d'un monde complexe, souvent confus, agité de soubresauts. D'un monde où les progrès de la technique ouvrent des horizons nouveaux. D'un monde où les menaces d'uniformisation réveillent les identités, où les civilisations doivent s'affirmer dans le dialogue pour ne pas se dresser les unes contre les autres. D'un monde qui doit savoir trouver dans sa propre diversité le ressort de son unité ».

Le président Jacques Chirac plaide pour le oui au traité constitutionnel européen qui amènerait « une avancée considérable » pour l'Europe de la culture. Il affirme que la Constitution européenne permettrait de « fonder l'avenir de notre continent non seulement sur l'union de nos intérêts économiques, mais aussi sur une communauté de valeurs, de principes et d'idéaux ». Il fait également valoir que le traité constitutionnel permettrait à la France et à l'UE de mieux protéger leurs industries culturelles contre l'hégémonie américaine, tout en soulignant que pour la première fois, la vocation culturelle de la construction européenne sera élevée au rang des objectifs fondamentaux de l'Union : « Alors que les faux prophètes du « choc des civilisations » prédisent un affrontement des cultures auquel tout en nous s'oppose, nous ne pouvons songer à nous renfermer dans des bastions nationaux. Le cloisonnement et l'isolement seraient fatals à nos cultures; elles aspirent au dialogue et à l'échange, dans la reconnaissance et le respect de l'autre. Plus que jamais, nous devons veiller à ce que l'Europe reste toujours accueillante aux autres cultures; à ce qu'elle soit, pour tous les créateurs, pour tous les artistes, pour tous les intellectuels, un pôle de rayonnement et un pôle d'ouverture. Dans un monde qui semble ne réserver qu'une place sans cesse plus restreinte à tout ce qui ne concourt pas immédiatement à la recherche du profit, les cultures doivent aussi résister à la déferlante de produits standardisés. Nous devons défendre résolument la diversité des cultures dans le monde, car l'uniformisation serait, un danger immense. Pour cela, la vitalité de notre création constitue l'un de nos atouts les plus précieux (...) Nous reconnaissons aussi que la culture ne peut pas être livrée au jeu du marché, pas plus qu'elle ne doit être inféodée à l'État. La

concentration menace la diversité culturelle au même titre que la concurrence sauvage. Il est donc nécessaire et légitime que la puissance publique - c'est-à-dire nos États, c'est-à-dire aussi l'Europe - intervienne comme garante de la liberté d'expression et de la diversité culturelle ».

Le président français a également fait référence à l'initiative de six pays pour créer une « bibliothèque virtuelle européenne », affirmant qu'à travers des initiatives comme celles-là, l'Europe sera aux avant-postes du combat pour la diversité culturelle : « C'est tout le sens du combat pour l'exception culturelle » mené par la France et l'Europe, animées de la conviction forte que l'OMC, et les discussions commerciales qui s'y déroulent, ne sont pas le bon cadre pour traiter des échanges culturels. « C'est un combat rude et qu'il faut livrer sans relâche car les enjeux économiques sont considérables », a ajouté M. Chirac. « Grâce à la Constitution pour l'Europe, le principe de l'exception culturelle, auquel nous sommes tous profondément attachés, sera définitivement consacré », déclare le chef de l'État. « La même ambition doit inspirer les travaux en cours au sein de l'UNESCO en vue de l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle, souligne-t-il. La convention devra consacrer la spécificité des biens culturels. Elle confortera la légitimité des politiques en faveur de la diversité culturelle. Elle devra fournir un cadre de référence pour les États et les organisations internationales. Ce seront des avancées essentielles. La France pèsera de tout son poids pour que cette convention soit signée dès l'automne prochain. Et nous comptons sur l'appui de tous pour y parvenir ». [05-13]

- [Palais de l'Élysée](#)

Haut de la page 

Les Rencontres pour l'Europe de la culture réaffirment la place essentielle de la culture dans la construction européenne et la préservation de la diversité culturelle

Présidence de la République française, Paris, le 4 mai 2005 – 2005/05/04

Le 2 et 3 mai 2005, sous le patronage du président de la République française et à l'initiative du ministre de la Culture et de la Communication, 800 artistes européens (penseurs, acteurs du monde de la culture), une quinzaine de ministres européens de la culture, une vingtaine de parlementaires français et européens et près de 300 journalistes, se sont réunis à Paris « pour participer par leurs témoignages, leurs contributions et leurs propositions à l'édification d'une Europe de la culture ». Les *Rencontres pour l'Europe de la culture* à Paris succèdent à la conférence initiée par le chancelier allemand Schröder organisée à Berlin, les 26 et 27 novembre 2004, sur le thème « Donner une âme à l'Europe », qui avait débouché sur la signature par 17 États membres d'un projet de charte. (voir notre Bulletin, no 5 du 4 avril 2005). « Outre le besoin de donner une identité culturelle à l'Europe pour qu'elle ne soit pas régie que par ses variantes économiques, les États membres ont compris que la culture est devenue un champ de bataille où se cristallisent les rivalités américano-européennes ». Ces États qui défendent le principe de l'« exception culturelle » considèrent que « la culture n'est pas une marchandise comme les autres ».

Pour l'organisation de ces journées parisiennes, le ministère de la Culture s'est appuyé sur le travail de quatre ateliers de professionnels chargés d'élaborer des propositions concrètes sur l'ensemble des champs artistiques, du théâtre à la danse, du cinéma au livre. Après Berlin, les Rencontres de Paris pour l'Europe de la culture se tiendront à Budapest (Hongrie) en novembre 2005, à Madrid (Espagne) en 2006 et à Lisbonne (Portugal) en 2007. Selon le communiqué diffusé par le gouvernement français à l'issue de son Conseil des ministres relatif aux Rencontres pour l'Europe de la culture, entre autres, quatorze ministres ont signé la **Charte pour l'Europe de la culture** qui réaffirme la protection de la richesse de la diversité culturelle et linguistique comme un objectif fondamental, ainsi que les principes suivants : la reconnaissance de la spécificité des biens et services culturels et audiovisuels qui ne sont pas des marchandises ordinaires; le droit des collectivités publiques à mettre en oeuvre les politiques appropriées à la préservation et au développement de leurs expressions culturelles et artistiques; la spécificité des biens et services audiovisuels. Ce principe s'applique en particulier à la négociation des accords commerciaux relatifs aux services audiovisuels et culturels devant requérir l'accord unanime des États membres, lorsque la conclusion de ces accords risque de porter atteinte à la diversité culturelle et linguistique de l'Union européenne.

Le ministre de la Culture et de la Communication, M. Renaud Donnedieu de Vabres, a également présenté les cinq domaines d'action prioritaire identifiés lors des travaux des participants : le patrimoine (label européen du patrimoine et constitution d'un

fonds commun d'assurance permettant de faciliter la circulation des oeuvres); le cinéma; l'éducation artistique; la diffusion des créations musicales et le rayonnement du livre et de la traduction. Dans un entretien aux quotidiens *Le Figaro* et *La Croix*, il situait le sens à donner à ces Rencontres : « Il s'agit d'affirmer la place essentielle de la culture dans le projet politique européen, à une époque où certains craignent à juste titre la perte d'identité, l'uniformité, la mondialisation, voire la marchandisation. Il était temps de signifier la défense de l'identité culturelle autant que la volonté d'ouverture de chaque pays au sein de l'Union européenne ». Il en espérait « Un témoignage unique de diversité artistique à l'heure où 85 % des tickets de cinéma dans le monde sont vendus pour des productions d'Hollywood ».

Le ministre soutient notamment que la Constitution européenne permet de garantir l'exception culturelle, qui est le cœur de l'ambition européenne : « La culture a été le grand oublié de l'Europe pendant des années, elle ne l'est plus. Désormais, la Constitution inscrit la « diversité culturelle et linguistique » et la « sauvegarde du patrimoine européen » au rang des objectifs de l'Union. Le passage à la majorité qualifiée va permettre d'avancer plus vite pour renforcer le rayonnement culturel de l'Europe. Si des accords au sein de l'OMC devaient constituer une menace pour la diversité culturelle, la France, en tout état de cause, pourra faire jouer son droit de veto grâce à l'application de la règle de l'unanimité ». Il relève également que la défense du système d'aides au cinéma et à l'audiovisuel passe justement par la réaffirmation de la diversité : « Dans ce monde où l'on craint la standardisation et l'uniformisation, mettre en avant sa spécificité culturelle et patrimoniale est vitale. Nous nous sommes battus pour que cela continue d'être possible au sein de l'Europe ». [05-13]

- [Présidence de la République française](#)
- [Ministre de la Culture et de la Communication](#)

Haut de la page 

Publications récentes

La diversité culturelle - Vers une convention internationale effective?

Gilbert Gagné, professeur de science politique, Bishop's University , 216 pages, mars 2005 – 2005/03

Les Éditions Fides ont publié récemment, dans la Collection Points chauds , un ouvrage intitulé : *La diversité culturelle - Vers une convention internationale effective? - Q uand la culture refuse d'être une marchandise*. Produit sous la direction de M. Gilbert Gagné, professeur de science politique à l'Université Bishop et directeur du Groupe de recherche sur l'intégration continentale du Centre Études internationales et Mondialisation de l'Université du Québec à Montréal , ce livre vise à faire le point sur l'enjeu fondamental que constitue le projet de Convention internationale sur la diversité culturelle. À cet égard, les auteurs de cet ouvrage énoncent plusieurs postulats, à savoir que, d'une part, la diversité culturelle est un concept qui rassemble à la fois les gouvernements et les citoyens qui résistent aux effets homogénéisants de la mondialisation. D'autre part, la mobilisation en faveur de la diversité culturelle repose principalement sur l'idée que les biens et services culturels sont bien plus que de simples marchandises, que des politiques culturelles sont essentielles afin d'assurer la pérennité des diverses cultures et que les pays en développement doivent renforcer leurs capacités en matière culturelle. Enfin, La culture représente l'essence même des sociétés parce qu'elle est au cœur de l'identité des personnes et de leurs communautés. Elle ne devrait donc jamais être subordonnée à la logique marchande. Ont également contribué à cet ouvrage : François de Bernard, Georges Azzaria, Dorval Brunelle, Louise Beaudoin, Raphaël Canet, et Alain Ambrosi. [05-13]

- [Éditions Fides](#)
- [Bishop's University](#)

Haut de la page 

L'Avenir de l'OMC : Relever les défis institutionnels du nouveau millénaire

Conseil consultatif de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) - Rapport au Directeur général, avril 2005 – 2005/04

Du 20 au 22 avril 2005, l'OMC a organisé à son siège à Genève (Suisse) son Symposium public annuel sous le thème : **"L'OMC dix ans plus tard : Problèmes mondiaux et solutions multilatérales"**. Ce symposium a coïncidé cette année avec le dixième anniversaire de l'organisation. Les représentants des gouvernements, des parlements, de la société civile, des entreprises, des milieux universitaires et des médias qui ont participé à ce symposium ont été invités à faire part de leurs analyses et de leurs réflexions sur ces dix dernières années et à discuter des défis futurs auxquels l'Organisation doit faire face. À cette occasion, le Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi, a déclaré : « l'objectif du symposium est de susciter un débat public stimulant sur l'avancement de nos travaux et sur ce que l'on attend de l'OMC et de ses gouvernements Membres. Les réalisations au sein du système commercial multilatéral, ces dix dernières années, ont été importantes mais il nous reste encore un certain nombre de défis à relever, notamment l'achèvement des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, qui exigent la participation et le soutien actifs de tous nos partenaires. J'espère donc qu'une évaluation honnête et approfondie de nos dix premières années d'existence et de nos perspectives d'avenir contribuera à renforcer le soutien politique en faveur du Programme de Doha pour le développement et du système commercial multilatéral. J'invite les participants au symposium public à nous faire part de leurs réflexions et de leurs idées sur les orientations futures ».

Le Symposium 2005 a notamment comporté des séances de travail spécifiques de haut niveau sur le rôle économique, juridique et institutionnel de l'OMC, ainsi que des séances de travail consacrées aux principales questions faisant actuellement l'objet de négociations dans le cadre du Cycle de Doha. Le rapport du Conseil consultatif du Directeur général, intitulé **"L'avenir de l'OMC: Relever les défis institutionnels du nouveau Millénaire"**, a constitué une base de discussion intéressante. Les autres sujets abordés ont été les suivants: commerce et développement, accès aux marchés pour les produits non agricoles, et commerce et environnement. Dans les principales conclusions et recommandations de ce Rapport, le Conseil consultatif se dit « très préoccupé par la prolifération actuelle des accords commerciaux préférentiels. Il n'est pas convaincu par les arguments économiques avancés en leur faveur et craint tout particulièrement que le traitement préférentiel devienne simplement une récompense pour des gouvernements poursuivant des objectifs sans rapport avec le commerce. Selon le Conseil, les gouvernements doivent faire preuve de modération ou ils risquent de nuire davantage au système commercial multilatéral ».

En matière de coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, le Conseil souligne que « l'élaboration et l'interprétation des règles de l'OMC concernent uniquement les Membres de l'organisation et qu'il faudrait éviter toute ingérence extérieure en la matière. L'OMC ne fait pas partie du système des Nations Unies, et ne devrait pas en faire partie. L'OMC est une organisation *sui generis* et le statut d'observateur devrait être accordé uniquement sur la base de la contribution potentielle au rôle de l'OMC en tant qu'instance de négociation commerciale ».

Comme cela a été le cas au cours des précédents symposiums, beaucoup de temps a été laissé aux représentants des gouvernements, de la société civile et des parlements pour qu'ils organisent leurs propres activités durant le symposium. À cet égard, le Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC) a organisé le 20 avril un séminaire sur le thème : ***Trade in Cultural Goods and Services: Assessing the Compatibility between WTO trade rules and UNESCO's cultural diversity convention.*** [05-13]

- [L'OMC dix ans plus tard](#)
- [The WTO after 10 years: the lessons learned and the challenges ahead](#)
- [Rapport du Conseil consultatif au Directeur général](#) 
- [INCD World Trade Organization Seminar](#)
- [Site Web OMC](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

9-11 mai 2005 - La diversité culturelle aux Rencontres de Madrid en Espagne

Les Quatrièmes Rencontres internationales des organisations professionnelles de la culture s'ouvrent à Madrid du 9 au 11 mai courant sur le thème : **La diversité culturelle : un nouvel élément du droit international**. La Coalition espagnole pour

la diversité culturelle est l'hôte de ces rencontres, qu'elle organise avec la collaboration du Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle et le soutien du gouvernement espagnol. Y sont attendus les dirigeants d'organisations représentant des artistes, créateur et autres professionnels de la culture de plus de 75 pays à travers le monde (acteurs, écrivains, réalisateurs, compositeurs et musiciens, artistes du domaine des arts visuels, éditeurs, producteurs et distributeurs indépendants dans les secteurs du cinéma, de la télévision et de la musique). Les ateliers de discussion des Rencontres permettront d'entendre ces dirigeants d'organisations professionnelles de la culture, de même que des experts sur les questions liées au débat commerce-culture, ainsi que des négociateurs impliqués directement dans le processus d'élaboration de la Convention à l'UNESCO, incluant notamment des responsables politiques et gouvernementaux représentant les ministères de la culture, des affaires étrangères et du commerce international de plusieurs pays. Ces Rencontres se tiennent à la veille de la Troisième session de la Réunion intergouvernementale de négociation à l'UNESCO du projet de Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, prévue pour le 25 mai. [05-13]

- *Détails*: Voir nos Bulletins (no 6 du 21 mars et no 11 du 25 avril 2005)
- *Information* : Site Web de la [Coalition espagnole](#)

Haut de la page 

16 mai 2005 - Colloque international : « La sauvegarde des images du Sud : une obligation pour la diversité culturelle »

Le 16 mai prochain s'ouvre, dans le cadre du 58^{ème} Festival de Cannes (Hôtel Gray d'Albion - Salon Croisette), un colloque international sur l'état des patrimoines audiovisuels et cinématographiques, en particulier dans les pays dits du Sud. Les représentants des 25 agences européennes en charge du cinéma et de l'audiovisuel évoqueront la question des politiques culturelles, le cinéma en ligne, les nouvelles technologies et la piraterie, de même que la nécessité d'adopter d'urgence des mesures de sauvegarde et de valorisation. Ce colloque est organisé en partenariat avec le Centre national de la cinématographie (CNC), l'Institut national de l'audiovisuel (INA), le Musée du quai Branly, l'OIF, l'UNESCO, le Festival de Cannes et le Pavillon des Cinémas du Sud. [05-13]

- *Information* : Quentin.LAMBERT@diplomatie.gouv.fr

Haut de la page 

18 mai 2005 – Colloque : « La diversité culturelle : dialogue entre les cinéastes du Sud »

« Le Centre national de la Cinématographie souhaite à l'occasion du 58^e Festival de Cannes, favoriser les échanges et le dialogue avec les créateurs du Sud et du Nord et concrétiser son attachement au respect et à la défense de la diversité culturelle et au nécessaire dialogue entre toutes les cultures ». À cet égard, avec le soutien de la SACD, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, TV5 et leurs partenaires du Pavillon des Cinémas du Sud, il organise un colloque sur « **La diversité culturelle : dialogue entre les cinéastes du Sud** », le 18 mai prochain à Cannes (salon Diane Barrière de l'Hôtel Majestic).

Pour les organisateurs, à l'heure où se négocie à l'UNESCO une Convention sur la diversité culturelle axée sur la coopération internationale et où la diversité culturelle est au centre des débats de plusieurs organisations internationales, il est nécessaire de recueillir la réflexion des cinéastes du Sud sur les besoins spécifiques de leurs pays à cet égard, en particulier celle des représentants de coalitions pour la diversité culturelle de pays éligibles au Fonds sud cinéma (Argentine, Burkina Faso, Chili, Corée, Maroc, Mexique). Ils évoqueront les moyens de promouvoir la diversité culturelle dans les pays du Sud, leurs besoins en matière de coopération audiovisuelle internationale et le travail déterminant de réflexion et de sensibilisation mené par l'ensemble des coalitions pour la diversité culturelle. [05-13]

- *Information* : Elizabeth.Le_Hot@cnc.fr
- [AFP](#)

Haut de la page 

Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2007